**Présentation de Commission de la CEEAC à la 26ème Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région OMD pour l’Afrique Occidentale et Centrale (Région OMD/AOC) : Visioconférence du 28/04/2021.**

**SOMMAIRE**

1. **Bref aperçu de la CEEAC**
2. **Point sur les travaux réalisés à ce jour dans le cadre de l’opérationnalisation de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) : Implication des CERs dont la CEEAC ;**
3. **Perspectives à court terme ;**
4. **Documents/Annexes :**

**-Annexe I Offre des Etats CEEAC membres de la CEMAC :**

**-Annexe II Atelier de Renforcement des capacités des Douanes gabonaises : Structure du Protocole Annexe 4 sur la Facilitation des Echanges : sa composition en relation avec le GATT de 19994 et l’AFE de l’OMC (Cf. Bali 2013).**

1. **Bref aperçu sur la CEEAC**

**La Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale (CEEAC) est une organisation d’intégration économique régionale créée par le Traité de Libreville du 18 octobre 1983.**

**C’est un espace économique qui regroupe 11 États:**

***L’Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine (RCA), la République Démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, Sao Tomé et Principe et le Tchad.***

1. **Travaux réalisés à ce jour dans le cadre de l’opérationnalisation de de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) : Implication des CERs dont la CEEAC**

**Tenant compte de la dynamique de la transformation du Secrétariat Général de la CEEAC en une Commission de la CEEAC dirigée désormais par un Président de la Commission en la personne de S.E.M l’Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO, suivant une architecture rénovée afin d’améliorer l’efficacité et l’efficience de l’Institution CEEAC pour l’adapter aux défis de l’heure,**

1. **Signature de l’accord sur la ZLECAf par tous les Etats membres de la CEEAC, et la ratification dudit accord par neuf Etats membres ;**
2. **Poursuite des négociations sur les instruments complémentaires de la ZLECAf relatifs aux listes des concessions tarifaires et aux règles d’origine, aux listes d’engagements spécifiques pour le commerce des services, à la propriété intellectuelle, à la politique de concurrence, aux investissements et au commerce électronique ;**
3. **CONCERNANT LA SIGNATURE ET RATIFICATION DE L’ACCORD SUR LA ZLECAf**
4. **Tous les Etats membres de la CEEAC ont signé spontanément l’Accord- cadre sur la ZLECAf, à Kigali au Rwanda, le 21 mars 2018 ;**
5. **9/11 EM l’ont ratifié et ont déposé leurs instruments de ratification à la Commission de l’Union Africaine.**
6. **Exhortation aux Etats membres qui ne l’ont pas encore fait à ce jour,de finaliser sans délais le processus de ratification de l’accord sur la ZLECAf ;**
7. **Action de mobilisation des ressources techniques et financières auprès des PTF en vue de renforcer les activités d’appropriation de l’accord au niveau national et régional par toutes les parties prenantes étatiques et non-étatiques, y compris le renforcement de leurs capacités de maîtrise du contenu juridique de l’accord ainsi que l’information et la sensibilisation des acteurs locaux sur les enjeux de sa mise en œuvre.**
8. **CONCERNANT LA LIBERALISATION DU COMMERCE DES MARCHANDISES**
9. **Encadrement des Etats CEEAC membres de la CEMAC dans l’élaboration /méthodologie de l’élaboration de leurs offres tarifaires dans le cadre de du Protocole Annexe 1sur les concessions tarifaires pour la libéralisation du commerce des marchandises**
10. **Engagement à tout mettre en œuvre pour l’implémentation effective, efficace, efficiente et inclusive de l’accord sur la ZLECAf notamment son protocole sur le commerce des marchandises à travers :**
    1. **la révision des instruments de l’intégration commerciale de la sous-région en vue de les mettre en cohérence avec les dispositions de l’accord notamment les procédures de délivrance des certificats d’origine ;**
    2. **la mise en œuvre des réformes institutionnelles requises à savoir (i)le renforcement de la coopération douanière et l’assistance administrative mutuelle entre les Etats membres et avec les autres Etats parties à la ZLECAf, (ii) l’implémentation effective de l’accord de l’OMC sur la facilitation des échanges et l’Annexe 4 du Protocole de la ZLECAf relatif à la facilitation des échanges, (iii) l’identification et l’élimination des barrières non-tarifaires au commerce et(iv) la facilitation du transit ;**
    3. **le développement des capacités des Etats membres de la Communauté pour mettre en œuvre les mesures de défense commerciale à savoir les mesures anti-dumping, les mesures de sauvegarde et les mesures compensatoires.**
11. **CONCERNANT LA LIBERALISATION DU COMMERCE DES SERVICES**
12. **Assistance aux Etats membres dans l’ élaboration et la soumission de leurs listes initiales d’engagements spécifiques dans le cadre de la ZLECAf tel que prévu par le Protocole sur le Commerce des services, concernant les cinq secteurs prioritaires identifiés (services fournis aux entreprises, services financiers, services des transports, services de communication et services touristiques).**
13. **Exhortation les Etats membres qui ne l’ont pas encore fait à accélérer les consultations nationales en vue de finaliser les listes initiales d’engagements spécifiques dans les délais prescrits par l’Union Africaine ;**
14. **CONCERNANT LES NEGOCIATIONS DES PHASES 2 ET 3 DE LA ZLECAf**
15. **Effort engagé de la Commission de la CEEAC de poursuivre l’encadrement des Etats membres en vue de :**
    1. **la finalisation des négociations sur les questions en suspens notamment, (i) les règles d’origine restantes, (ii) les négociations sur les listes de concessions tarifaires et, (iii) la préparation et la soumission des listes d’engagements spécifiques, ainsi que leurs négociations.**
    2. **la participation efficace dans les négociations des questions de la phase 2.**

**III - Perspectives à court terme:**

1. **Elaborer une stratégie régionale pour l’accompagnement de la mise en œuvre de la ZLECAf et la soumettre au Conseil des Ministres pour approbation lors de sa session ordinaire prévue en novembre 2021 ;**
2. **Mettre en place, conformément aux dispositions du Traité révisé de la CEEAC, un Comité Technique Spécialisé sur le Marché Commun, Affaires Economiques Monétaires et Financières, qui sera chargé, entre autres, du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf en Afrique Centrale.**

**IV Documents/Annexes :**

**-Annexe I Offre des Etats CEEAC membres de la CEMAC( Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, Tchad) :**

**-Annexe II Atelier de Renforcement des capacités des Douanes gabonaises : Structure du Protocole Annexe 4 sur la Facilitation des Echanges : sa composition en relation avec le GATT de 19994 et l’AFE de l’OMC (Cf. Bali 2013).**

**Christian SAMBIA**

**Expert Fiscalo -Douanier/CEEAC,**

**Point focal CEEAC/OMD,**

**Membre du Comité de Pilotage du Programme UE/OMD sur le SH en Afrique**